Saint-Jacques-le-Mineur

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue par vidéoconférence le mardi 13 avril 2021 à 19 heures

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage au poste no 1
Madame Marie-Ève-Boutin au poste no 3
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur Marc Lamarre au poste no 5
Monsieur François Ledoux au poste no 6

Était absent M.Alain Lestage au poste no 2

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.
Monsieur Mario Besner, directeur général et trésorier agit comme secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION :

Résolution 2021-04-78 Résolution adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;

Extrait certifié conforme
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
15 avril 2021

LSauriol

Madame Lise Sauriol, mairesse

Monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier

Saint-Jacques-le-Mineur

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue par vidéoconférence le mardi 13 avril 2021 à 19 heures

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage au poste no 1
Madame Marie-Ève-Boutin au poste no 3
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur Marc Lamarre au poste no 5
Monsieur François Ledoux au poste no 6

Était absent M.Alain Lestage au poste no 2

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.
Monsieur Mario Besner, directeur général et trésorier agit comme secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION :

- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée

Extrait certifié conforme
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
15 avril 2021

L Sauriol

Madame Lise Sauriol, mairesse

Monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier